



Protocole d'entente

LE PRÉSENT PARTENARIAT est formé le ____ jour de _____.

Entre : La Coalition pour l'alphabétisation du Nouveau-Brunswick (CANB)

Et : Insérer le nom de l'employeur

Reconnaissant les avantages mutuels qu'offre le projet Compétences essentielles pour les pêches de l'Atlantique (CEPA), qui vise à relever les défis dans l'industrie des pêches, à promouvoir des activités en matière de compétences essentielles et à favoriser l'emploi, le présent protocole d'entente (PE) a pour objectif de confirmer le partenariat formé entre les parties susmentionnées ainsi qu'à décrire les engagements pris entre les parties à l'égard du projet CEPA.

Ce protocole d'entente a établi un partenariat pour la formation en compétences essentielles entre la Coalition pour l'alphabétisation du Nouveau-Brunswick (CANB) et (insérer le nom de l'employeur).

I. VISION

Notre vision consiste à élaborer et à mettre à l'essai une méthode novatrice et très contextualisée d'apprentissage mixte dans la formation en compétences essentielles pour le secteur des pêches. Le projet CEPA utilisera une approche de partenariat communautaire axée sur les régions côtières rurales et les chômeurs, et adaptée aux besoins du secteur des pêches.

II. BUT ET PORTÉE

Ce protocole d'entente a pour but de faciliter et de promouvoir un partenariat de collaboration entre la CANB et (insérer le nom de l'employeur). En nous appuyant sur les exigences spécifiques de postes de premier échelon, les compétences essentielles requises pour les occuper et d'autres renseignements spécifiques pertinents (p. ex. des documents du milieu de travail), nous élaborerons une formation ciblée en vue d'augmenter les chances que les participants au projet réussissent à obtenir un emploi éventuel dans le secteur des pêches et à le conserver.

III. AVANTAGES

- a. Grâce au projet, l'employeur aura accès à un réservoir d'employés qualifiés potentiels qui posséderont de meilleures compétences essentielles en milieu de travail, ce qui permettra de :
- améliorer le rendement au travail;
 - accroître l'efficacité et la productivité;
 - améliorer le recrutement du personnel et son maintien en poste;
 - améliorer le moral, la motivation et la satisfaction au travail.
- b. Les participants (les apprenants) en tireront les avantages suivants :
- de meilleures compétences essentielles en milieu de travail;
 - un engagement accru envers l'atteinte de leurs objectifs personnels, des objectifs de l'équipe et de ceux de l'industrie;
 - un engagement accru dans le milieu de travail;
 - l'acquisition et l'application de connaissances liées au milieu de travail.

IV. ENGAGEMENTS

La CANB accepte d'assumer les tâches et les obligations financières suivantes dans le cadre du projet CEPA d'une durée de (insérer le nombre de semaines) semaines, visé par le présent protocole d'entente :

Notre organisme effectuera les tâches suivantes :

- Réaliser une évaluation des besoins du milieu de travail afin de :
 - identifier les postes que les participants occuperont et les compétences essentielles requises pour ces postes;
 - créer ou personnaliser des profils de compétences essentielles pour les postes identifiés;
 - rassembler des documents authentiques du milieu de travail et d'autres documents en vue de la formation (p. ex. descriptions de travail, renseignements en matière de santé et de sécurité, cartes de présence, formulaires, etc.);
 - planifier la formation en classe et en milieu de travail, en établir le calendrier et prévoir la durée du placement professionnel.
- Utiliser une trousse de formation du formateur pour former les superviseurs ou les gestionnaires à titre de mentors en milieu de travail (30 heures).
- Fournir un programme de formation ciblé sur les exigences particulières de l'employeur.
- Réaliser une évaluation des participants avant et après le projet.

- Mettre en œuvre un programme de formation en compétences essentielles de (insérer le nombre de semaines) semaines, qui utilisera une méthode d'apprentissage mixte comprenant une formation en classe (6 semaines), une formation en milieu de travail (2 semaines) et un placement professionnel (6 semaines).
- Assumer les coûts des éléments suivants (évalués à _____ \$) :
 - une trousse de formation des mentors destinée aux superviseurs ou aux gestionnaires;
 - le programme de formation des participants;
 - l'évaluation des participants avant et après le projet;
 - l'embauche d'un facilitateur pour la formation des superviseurs ou des gestionnaires et des participants;
 - une allocation de formation et des services de soutien (déplacement et services de garde) aux participants durant les 8 semaines du projet CEPA;
 - une subvention à l'employeur de 50 % des salaires jusqu'à un maximum de 10.00 \$ durant la phase du projet consacrée à la formation en milieu de travail et au placement professionnel de 8 semaines (donner un exemple : 12 participants x 50 % du salaire (8.50 \$ x 40 heures/semaine x 8 semaines = 32 640 \$).

L'employeur accepte d'assumer les tâches et les obligations financières suivantes dans le cadre de ce protocole d'entente :

À titre d'employeur participant, les contributions en nature qu'il apportera au projet CEPA sont évaluées à _____ \$ et ses obligations financières comprennent la fourniture du personnel chargé de superviser les activités suivantes, d'aider à en établir les dates et le calendrier et de leur apporter un soutien logistique :

- Collaborer avec le coordonnateur du projet pour permettre une évaluation exhaustive des besoins du milieu de travail.
- Identifier les postes de premier échelon qui sont vacants et les possibilités qu'ils débouchent sur un emploi.
- Fournir au personnel du projet CEPA une description des tâches, des responsabilités et des qualifications requises des titulaires des postes, et d'autres renseignements spécifiques au milieu de travail, pour l'élaboration du programme de formation avant le début de celle-ci.
- Identifier les superviseurs ou les gestionnaires qui seront formés à titre de mentors en milieu de travail et leur donner le temps de participer à la formation.
- Fournir aux participants une formation supervisée de 4 semaines en milieu de travail et un placement professionnel rémunéré de 6 à 12 semaines (salaires et charges sociales obligatoires de l'employeur).
- Déterminer et fournir aux participants une formation spécifique à l'employeur, fondée sur les exigences des postes qu'ils occuperont (p. ex. sécurité au travail,

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail [SIMDUT], utilisation de l'équipement, technologies, etc.

- Offrir une visite des installations ou de l'usine au personnel du projet CEPA et aux participants potentiels avant le début de la formation.
- Collaborer étroitement avec le coordonnateur et le facilitateur du projet pour discuter des préoccupations et résoudre les problèmes.
- Remplir et soumettre un formulaire de demande de subvention salariale à la fin du projet.
- Participer à l'évaluation du projet, qui sera réalisée par Atlantic Evaluation Group.

V. CALENDRIER

Le calendrier du projet peut être changé ou modifié par l'ajout d'ententes écrites signées par toutes les parties. Le calendrier du projet CEPA qui sera réalisé chez (nom de l'employeur) est le suivant :

Inclure un calendrier détaillé du programme (voir l'exemple ci-dessous).

Exemple :

- Formation des mentors (dates du début et de la fin)
- 6 semaines de formation en classe (dates du début et de la fin)
- 2 semaines de formation en milieu de travail (dates du début et de la fin)
- 6 semaines de placement professionnel (dates du début et de la fin)

VI. CONSENTEMENT À LA COLLECTE, L'UTILISATION ET LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS

Insérer le nom de l'employeur accepte de collaborer avec **insérer le nom de l'organisme** et les évaluateurs du projet à la réalisation de l'évaluation du projet CEPA.

Je, **nom de la personne qui signe le PE** (en lettres moulées), autorise par la présente la CANB et ses partenaires à recueillir et utiliser des renseignements sur mon entreprise de la façon suivante :

- ✓ Réaliser une évaluation des besoins du milieu de travail, ce qui comprend une évaluation des besoins de mon milieu de travail et de mes employés. Les résultats de l'évaluation serviront à formuler des recommandations concernant la formation personnalisée.
- ✓ Avoir recours à du matériel, des scénarios et des documents authentiques de mon milieu de travail pour élaborer des activités d'apprentissage destinées à la formation.
- ✓ Participer à tout sondage, entrevue, étude de cas ou autre exercice de collecte de données réalisé par le personnel du projet CEPA et les évaluateurs du projet.
- ✓ Faire connaître/transmettre les résultats du projet, ses résultats concernant l'apprentissage et les répercussions sur l'entreprise, des renseignements de base sur l'entreprise (nom, emplacement, produits et services, nombre d'employés et caractéristiques) et des témoignages préapprouvés de participants et de gestionnaires au sujet du projet CEPA.

Je comprends qu'il faudra peut-être communiquer le nom de mon entreprise à ces fins. Alors j'autorise par la présente le personnel du projet CEPA à communiquer les renseignements concernant mon entreprise lorsque nécessaire :

- ✓ Dans toute annonce ou publication gouvernementale concernant le projet CEPA.
- ✓ À échanger avec les autres paliers de gouvernement des renseignements pertinents relatifs au projet, selon les besoins.
- ✓ À révéler le nom de mon entreprise aux agents externes du projet CEPA afin qu'ils communiquent avec moi au sujet des résultats de la formation après la fin du projet.

AUTORISATION

La signature du présent protocole d'entente ne constitue pas un engagement formel. Elle implique que les signataires feront de leur mieux pour atteindre les objectifs énoncés dans le protocole d'entente. Ce protocole d'entente peut être modifié par l'ajout d'ententes écrites signées par les parties et résilié par écrit, en tout ou en partie, par consensus des parties.

Signatures des représentants autorisés

Nom de l'employeur/Poste

Directeur général

Date

Date